

19 OCT. 2023

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BRON**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dûment convoqués le 10 octobre 2023, se sont réunis en séance plénière le 16 octobre 2023 à 16h00.

Nombre total d'Administrateurs en exercice : 13

Président de séance

Monsieur Jérémie BREAUD, Président du CCAS

Membres du Conseil d'Administration présents : 8

Mesdames Valérie BOULARD, Martine CHAREYRE, Marie-Claude FAGUIN, Hélène MALLET, Renée SASSY, Michelle CRETET, Françoise DUBOUCHET
Monsieur Albert YOGO.

Membres du Conseil d'Administration présents par procuration : 2

Madame Muriel ROBIC, pouvoir à Monsieur Jérémie BREAUD
Madame Linda TABTE, pouvoir à Madame Valérie BOULARD

Membres du Conseil d'Administration absents : 2

Messieurs Rémi COURT, Michel MARANDEAU

Assistaient par ailleurs:

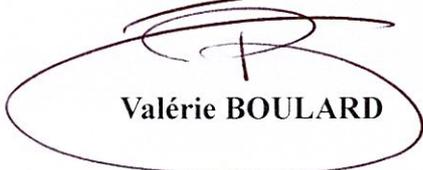
Messieurs Stéphane PELISSERO, Mesdames Marie-Anne BRETON, Elisabeth ARNAUD, Véronique BERARD,

Monsieur Jérémie BREAUD ouvre la séance à 16h00, le quorum étant atteint.

Au cours de sa séance, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu du conseil d'administration du 27 juin 2023
- **ACTE** la fermeture de la Crèche Familiale Les Diablerets en date du 31 août 2023
- **AUTORISE** le président du CCAS à réaliser tous les actes nécessaires à la réalisation des opérations de fermeture et notamment à verser aux agents intéressés les indemnités de toute nature prévues par la législation en vigueur.
- **APPROUVE**, au 1^{er} janvier 2024, le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du CCAS.
- **ADOpte**, à compter du 1^{er} janvier 2024, le règlement budgétaire et financier figurant en annexe de cette délibération.
- **PRÉCISE** que les durées et modalités d'amortissement des immobilisations applicables au CCAS de Bron sont fixées par le règlement budgétaire et financier et son annexe 1.
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal exercice 2023 proposée.
- **DÉCIDE** pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du CCAS, de contracter auprès de la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST une ouverture de crédit pour un montant maximum de 500 000 € (cinq cent mille euros) dont les conditions sont celles présentées ci-avant et dans le projet de contrat joint en annexe.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU SUD EST.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **AUTORISE** le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président du C.C.A.S. à signer les conventions de stage.
- **APPROUVE** les documents réglementaires pour les usagers du Pôle Senior du CCAS tels qu'annexés à la présente délibération.
- **FIXE** à la date du 1^{er} novembre 2023 leur date d'application.
- **ADOpte** les fourchettes tarifaires proposées des sorties et activités destinées aux personnes retraitées.

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
L'Adjointe déléguée aux Affaires
sociales, aux Solidarités, au Logement
et à la lutte contre les discriminations,
harcèlement et violences conjugales



Valérie BOULARD